

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE
NORMALIENS ELEVES ISSUS
DES CONCOURS 2024

Vous avez été admis-e au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay et nous vous en félicitons. Vous deviendrez donc, au **1er septembre 2024**, élève fonctionnaire stagiaire, ce qui vous ouvre certains droits et vous soumet à certaines obligations. Nous vous invitons, pour en prendre connaissance, à consulter la note destinée aux nouveaux normaliens.

Pour permettre le versement de votre rémunération, vous devez adresser à la Direction des ressources humaines, les pièces obligatoires à la constitution du dossier de prise en charge (tous les documents demandés sont obligatoires et doivent être renseignés, datés et signés) **au plus tard le 25 août 2024**

- A nous transmettre sur : norm.rentree@ens-paris-saclay.fr
- Merci d'indiquer en objet du mail dans cet ordre :

NOM_PRENOM_DER¹ D'AFECTATION

La constitution de ce dossier ne vous dispense pas de la procédure d'inscription. Vous devez vous inscrire administrativement en suivant les consignes présentes sur le site internet <https://ens-paris-saclay.fr/admission/inscription-et-reinscription> en respectant le calendrier. Les normaliens fonctionnaires stagiaires n'ayant pas finalisé leur inscription **avant le 15 octobre 2024**, se verront suspendre leur rémunération.

**TOUTE PIÈCE MANQUANTE RETARDERA
LA MISE EN PLACE DE VOTRE REMUNERATION**

¹ DER (= Département d'Enseignement de Recherche choisi et/ou affecté)
